

MARDI, LE 11 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 11 novembre 2025, à compter de 19 h 32, au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents : Monsieur Armel Gaudet, maire
 Madame Annie Gauthier, conseillère n° 1
 Madame Sylvie Poudrier, conseillère n° 2
 Madame Marianne Morency-Landry, conseillère n° 3
 Monsieur Richard Moreau, conseiller n° 4

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Armel Gaudet, maire, agit à titre de président d’assemblée et Madame Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale, agit à titre de secrétaire d’assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assiste également à la séance : Madame Céline Girard, greffière-trésorière adjointe.

Assemblée : 5 personnes

2. MOT DU MAIRE

Bonsoir,

Je tiens à remercier la population de notre communauté pour la confiance qu’il me donne ainsi qu’aux autres membres du conseil municipal.

Je demeure à Latulipe depuis 6 ans. Natif de Béarn, j’ai toujours demeuré au Témiscamingue.

J’ai travaillé pendant 12 ans comme inspecteur municipal à Béarn. Cela étant, j’ai travaillé dans le domaine de la construction et à ce jour, je suis retraité.

Je suis fier de pouvoir participer plus activement au bon développement de notre municipalité.

25-11-158

3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l’ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2025
5. Suivi des séances précédentes
6. Première période de question
7. Compte rendu du maire portant sur les rencontres avec la MRC de Témiscamingue
8. Adoption des comptes / Octobre 2025
9. Nomination d’un(e) maire (mairesse) suppléant(e)
10. Nomination des signataires concernant les effets bancaires à la caisse Desjardins du Témiscamingue
11. Résolution fixant un prix au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) concernant un service rendu en nivelage de chemin
12. Résolution attribuant un mandat de services juridiques à Deveau Dufour Mottet avocats s.e.n.c.r.l. (Outaouais – 1 janvier 2026 au 31 décembre 2026)
13. Résolution autorisant le dépôt du projet d’embauche d’un préposé à l’aménagement paysager et forestier au programme d’emploi d’été Canada 2026 (Programme EÉC 2026)
14. Résolution autorisant l’achat d’un boîtier de préfiltres concernant le traitement de l’eau potable
15. Confirmation de la reconstruction d’un seul trottoir concernant la réfection de la rue Principale – Projet d’assainissement des eaux usées
16. Résolution autorisant la signature d’un contrat de services avec *La Meute de la Petite Germaine* dans le cadre de la Fête des Tuques 2026
17. Arrêt complet au travail de l’employé numéro 32-0006
18. Correspondance
19. Affaires diverses
20. Deuxième période de question
21. Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Poudrier et résolu unanimement que l’ordre du jour soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert.

25-11-159

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2025 soit adopté tel que rédigé.

5. SUIVI DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

25-11-160

5.1 PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PORTION ÉLARGIE DU TERRAIN PORTANT LE MATRICULE 4054 14 5547 ET CONSTITUÉ DU LOT 5 769 142

CONSIDÉRANT que la municipalité est propriétaire du terrain identifié par le matricule 4054 14 5547, constitué du lot 5 769 142 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 25-09-143 autorisait la vente d'une portion de ce terrain à un acheteur identifié ;

CONSIDÉRANT que l'acheteur a soumis une nouvelle proposition visant l'acquisition d'une portion plus grande que celle initialement prévue dans la résolution 25-09-143 ;

CONSIDÉRANT que l'arpenteur-géomètre Mario Sarrazin a déposé, à la demande de l'acheteur, un plan projet illustrant la nouvelle portion souhaitée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry, appuyé par Annie Gauthier, et unanimement résolu :

QUE la municipalité accepte la proposition d'achat révisée visant une portion élargie du terrain portant le matricule 4054 14 5547, constitué du lot 5 769 142 ;

QUE le plan projet déposé par l'arpenteur-géomètre Mario Sarrazin soit pris en considération pour définir les nouvelles limites de la portion à vendre;

QUE le maire et la greffière-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette transaction;

QUE le prix de vente de la nouvelle portion de terrain soit fixé à 20 000 \$;

QUE les frais afférents à l'arpentage, à la préparation de l'acte de vente et à toute autre formalité soient à la charge de l'acheteur;

QUE la présente résolution remplace la résolution 25-09-143.

25-11-161

5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-11-05 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury est responsable d'assurer la sécurité de ses citoyens et de mettre en place des mesures de prévention en matière d'incendie, conformément à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu de ses pouvoirs de réglementation prévus notamment par la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) et la Loi sur la sécurité incendie, adopter un règlement relatif à la prévention des incendies sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury souhaite confier à la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) l'exercice de certaines fonctions en matière de prévention incendie, incluant les inspections, les suivis et les recommandations en matière de sécurité incendie, conformément aux modalités prévues par entente avec la RISIT;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 1 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que le projet du présent règlement a dûment été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 1 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Gauthier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury décrète ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro 25-11-05 soit adopté. Copie dudit règlement est annexé au procès-verbal.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

19h52 à 20h06.

25-11-162

7. COMPTE RENDU DU MAIRE PORTANT SUR LES RENCONTRES AVEC LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Le maire souligne que les points suivants ont été abordés :

- Préparation du budget de la MRC le 15 novembre prochain.
- Fermeture possible du poste de police de Témiscaming.
- Suivi des travaux du plan climat.

- Intégration de CKVM dans le plan des mesures d’urgence à la suite de la panne majeure, en septembre dernier, des services d’internet et de cellulaire.
- Abandon du projet de Loi 97 sur la foresterie.
- Renouvellement de l’entente concernant le rétablissement de la population du touladi dans le réservoir du lac Kipawa.
- Hommage à Yvon Gingras, décédé récemment, afin de souligner ses nombreuses années d’implication dans le milieu municipal.
- Projet de construction d’une piscine au Témiscamingue.
- Prochaine séance du conseil de la MRC – 26 novembre 2025.

8. ADOPTION DES COMPTES / OCTOBRE 2025

8.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

COMPTES PAYÉS OCTOBRE 2025		
NOM	MONTANT	DESCRIPTION
Salaires col bleu et col blanc	14 275.71 \$	Salaire net / Greffière-trésorière, DG et agent de développement, chef et préposés aux travaux publics*, Surveillant Écocentre, adj à la direction, concierge centre com. et élections. Frais de poste et déplacements.
Bell Mobilité	150.77 \$	Cellulaires / Octobre 2025
Communication Cloudli (Visa)	111.31 \$	Téléphonie IP / Bureau et Centre communautaire
Desjardins sécurité financière	1 117.90 \$	Ass. Collectives / Octobre 2025
Hydro-Québec	297.18 \$	Électricité / Lumières de rues
"	363.84 \$	Électricité / Centre communautaire
"	1 362.72 \$	Électricité / Usine traitement eau potable
"	448.92 \$	Électricité / Patinoire
Remboursement facture	63.88 \$	Articles cuisine / Centre communautaire
Revenu Québec	7 054.18 \$	Remises salariales / Septembre 2025
Revenu Canada	2 236.15 \$	Remises salariales / Septembre 2025
Télébec	141.85 \$	Téléphone / Traitement eau potable - Octobre 2025
Théâtre du Tandem	2 299.50 \$	Pièce 12 novembre 2025
TOTAL	29 923.91 \$	

25-11-163

8.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

ADOPTION DES COMPTES À PAYER OCTOBRE 2025		
FOURNISSEURS		
Deveau Dufour Mottet avocats	237.13 \$	Honoraires pour services généraux
École du Carrefour	723.00 \$	Point de services CISSAT novembre 2025*
Entreprise W. Sirard Inc.	6 898.50 \$	Travaux rapiéçage rue Principale Ouest
Fédération Québécoise des municipalités	4 643.62 \$	Honoraires professionnels / Ponceau Ruisseau Charron
"	151.72 \$	Honoraires professionnels / ROMAEU*
H2Lab	117.85 \$	Analyse / Traitement eau potable
Imprimaction 2000	220.75 \$	Bulletins de vote / Élections municipales
Lettrage Frans Gauthier	1 293.47 \$	Enseigne garage municipal*
Matériaux Jolette	232.02 \$	Matériaux et quincaillerie / Cabane à patinoire
Municipalité de Béarn	11 077.40 \$	Entente eau / Versement 3e trimestre
Quincaillerie de l'Est	598.80 \$	Essences / Camion*, chargeuse- pelleteuse* et instruments
"	110.37 \$	Divers articles entretien-réparation / Garage* et parc
"	17.24 \$	Petits outils / Garage et parc
"	58.62 \$	Produits chimiques et articles d'entretien / Usine de traitement eau potable
"	109.88 \$	Matériaux et quincaillerie / Cabane à patinoire
"	178.41 \$	Fourniture / Bureau municipal
R.P. Express	150.12 \$	Cueillettes échantillons d'eau / Traitement eau potable
Véolia	1 109.28 \$	Cueillette RDD - barils essences
Ville de Ville-Marie	56.07 \$	Services judiciaires constat
Xérox Canada	390.94 \$	Service imprimante / Versement trimestriel
Total	28 375.19 \$	
* Dépenses subventionnées		

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu que les comptes soient adoptés pour le mois d’octobre 2025, tels que présentés ci-dessus.

25-11-164

9. NOMINATION D’UN MAIRESSE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT que l’article 164 du Code municipal du Québec, prévoit que le conseil municipal peut nommer un(e) conseiller(ère) pour agir à titre de maire(mairesse suppléant(e));

CONSIDÉRANT que cette nomination permet d’assurer la continuité des fonctions de la mairie en cas d’absence ou d’empêchement du maire;

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Poudrier et unanimement résolu :

QUE le conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury nomme Marianne Morency-Landry à titre de mairesse suppléante ;

Marianne Morency-Landry accepte.

25-11-165

10. NOMINATION DES SIGNATAIRES CONCERNANT LES EFFETS BANCAIRES À LA CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT que la constitution de l'administration est modifiée depuis les élections municipales du 2 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE le maire, Armel Gaudet; le maire suppléant ou la mairesse suppléante, Marianne Morency-Landry; la greffière-trésorière et directrice générale, Julie Gilbert; et la greffière-trésorière et directrice générale adjointe, Céline Girard soient les représentants de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury :

- Émettre. Accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

QUE la greffière-trésorière et directrice générale et son adjointe exerceront seules les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tout autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de l' élu(e) et de la greffière-trésorière et directrice générale ou de son adjointe.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse Desjardins du Témiscamingue.

25-11-166

11. RÉSOLUTION FIXANT UN PRIX AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) CONCERNANT UN SERVICE RENDU EN NIVELAGE DE CHEMIN

CONSIDÉRANT que la Municipalité a réalisé des travaux de nivelage de chemin pour le MTMD dans le cadre de travaux de réfection du chemin Moffet-Latulipe exigeant un détour par les chemins municipaux du 5^e et 6^e Rangs Est et la montée des 5^e et 6^e Rangs;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été effectués conformément aux modalités prévues dans l'entente de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux, incluant la main-d'œuvre, l'utilisation de la machinerie et les frais administratifs s'élève à 1 370 \$;

IL EST PROPOSÉ par Richard Moreau et unanimement résolu que le Conseil municipal fixe le prix du service de nivelage de chemin rendu au MTMD à 1 500.00 \$.

25-11-167

12. RESOLUTION ATTRIBUANT UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES À DEVEAU DUFOUR MOTTET AVOCATS S.E.N.C.R.L (OUTAOUAIS – 1 JANVIER 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2026)

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 30 septembre 2025 préparée à cette fin par Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et résolu que ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;

- **Personnes autorisées à consulter :** Le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat :** 1 an, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026;
- **Coût forfaitaire :** 1 000 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- **Pour tous les autres mandats demandés :** Taux horaire de 275 \$ de l'heure;
- Tout compte impayé après un délai de soixante (60) jours portera à intérêts au taux de 10% l'an.

25-11-168

13. RÉOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT DU PROJET D'EMBAUCHE D'UN(E) PRÉPOSÉ(E) À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET FORESTIER AU PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2026 (PROGRAMME EÉC 2026)

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et résolu unanimement que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury présente une demande au Programme EÉC 2026 dans le cadre d'un projet d'emploi de préposé à l'aménagement paysagé et forestier pour les 15 à 30 ans.

25-11-169

14. RÉOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN BOITIER DE PRÉFILTRES CONCERNANT LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite procéder à l'achat d'un boîtier de préfiltres pour l'usine de traitement de l'eau potable afin de remplacer la pièce d'origine rendue en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu la soumission numéro A29683 de l'entreprise H2O Innovation pour la fourniture du boîtier de préfiltres au montant de 4 587.50 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise l'achat d'un boîtier de préfiltres auprès de H2O Innovation pour un montant total de 4 587.50 \$ (taxes incluses);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet.

25-11-170

15. CONFIRMATION DE LA RECONSTRUCTION D'UN SEUL TROTTOIR DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE - PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à la réfection de la rue Principale dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de préciser les travaux relatifs aux infrastructures piétonnières dans le cadre de ce projet ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite confirmer la reconstruction d'un seul trottoir afin d'optimiser les ressources et répondre aux besoins des citoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Moreau et unanimement résolu :

QUE la municipalité procède à la reconstruction d'un seul trottoir dans le cadre des travaux de réfection de la rue Principale ;

QUE ce trottoir soit situé du côté Nord de la rue Principale ;

QUE ce nouveau trottoir conserve les limites, Est-Ouest, actuelles ;

QUE cette décision soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et à CIMA+, responsable de la conception et de l'exécution des travaux, afin qu'elle soit intégrée aux plans définitifs.

25-11-171

16. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICES AVEC LA MEUTE DE LA PETITE GERMAINE

ATTENDU QUE la Fête des Tuques 2026 prévoit offrir une activité de promenades en traîneau à chiens dans le cadre de sa programmation;

ATTENDU QUE *La Meute de la Petite Germaine* propose une offre de service pour la réalisation de cette activité;

ATTENDU QUE le coût total du contrat s'élève à 2 500 \$ (taxes non incluses);

ATTENDU QUE le financement de ce projet sera entièrement assumé par les fonds cumulés du comité de la Fête des Tuques;

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu que le conseil autorise la signature du contrat avec La Meute de la Petite Germaine pour la prestation de services de promenades en traîneau à chiens dans le cadre de la Fête des Tuques 2026, pour un montant de 2 500 \$ (taxes non incluses), financé à même les fonds du comité de la Fête des Tuques :

QUE Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale soit autorisée à effectuer toutes les signatures nécessaires à la conclusion de ce contrat.

17. ARRÊT COMPLET AU TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 32-0006

Le conseil est informé que l'employé numéro 32-0006 est présentement en arrêt complet du travail à la suite d'un accident survenu le 2 janvier 2025.

Discussion amenant des pistes de solutions afin de pallier le départ de l'employé.

18. CORRESPONDANCE

18.1 PIVOTAL MÉTALS / TRAVAUX D'EXPLORATION À IMPACTS AU PROJET LORRAINE

L'entreprise Pivotal Métaux informe la Municipalité, dans une lettre du 27 octobre 2025, qu'elle a effectué, auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, une demande d'autorisation pour des travaux d'exploration à impacts relatifs au projet Lorraine.

Ces travaux s'effectueront à plus de sept kilomètres du lac de la prise d'eau potable. Selon Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement et au développement régional à la MRC de Témiscamingue, à cette distance, il ne devrait avoir aucun impact pour la Municipalité.

Le conseil souligne avoir des inquiétudes concernant la protection de l'esker et souhaite obtenir une séance d'information de la part de l'entreprise.

25-11-172

18.2 DEMANDE DE RÉVOCATION DE JUGEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UNE MAISON ABANDONNÉE SITUÉE SUR LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE MATRICULE 3850 57 3551

CONSIDÉRANT que la demande de révocation de jugement concernant la démolition d'une maison abandonnée située sur la propriété portant le matricule 3850 57 3551 n'a pas été exécutée par la personne propriétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et résolu unanimement que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury refuse la demande de révocation de jugement concernant la démolition de la maison abandonnée portant le matricule 3850 57 3551.

19. AFFAIRES DIVERSES

19.1 FÊTE DE NOËL 2025

La direction informe les élus(es) qu'un comité de bénévoles tiendra une fête de Noël afin de distribuer des cadeaux aux enfants de 0 à 11 ans. L'événement se tiendra le 7 décembre 2025 au centre communautaire.

25-11-173

19.2 VŒUX DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Moreau et unanimement résolu que la municipalité distribue des cartes de vœux du temps des Fêtes à tous les citoyens.

25-11-174

19.3 REGROUPEMENT D'ENTRAIDE SOCIALE DU TÉMISCAMINGUE | CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Moreau et résolu unanimement qu'un don de 200.00 \$ soit fait au Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue dans le cadre de la campagne des paniers de Noël 2025.

25-11-175

19.4 FONDATION PHILIPPE-CHABOT INC. | CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Moreau et résolu unanimement qu'un don de 200.00 \$ soit fait à la Fondation Philippe-Chabot dans le cadre de la campagne de financement 2025.

25-11-176

19.5 RÉOLUTION CONCERNANT LA RÉFECTION DE L'ENTRÉE SITUÉE AU 14, RUE PRINCIPALE OUEST DANS LE CADRE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à la réfection de la rue Principale dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que l'entrée située au 14, rue Principale Ouest est actuellement aménagée comme une entrée de terrain privé ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun que cette entrée soit refaite conformément aux normes d'une entrée de rue publique afin d'assurer une cohérence avec les aménagements municipaux et une meilleure accessibilité ;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu que le conseil de la municipalité des cantons unis de Latulipe-et-Gaboury demande que l'entrée située au 14, rue Principale Ouest soit refaite comme une entrée de rue publique dans le cadre des travaux de réfection de la rue Principale liés au projet d'assainissement des eaux usées.

QUE cette décision soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et à CIMA+, responsable de la conception et de l'exécution des travaux, afin qu'elle soit intégrée aux plans définitifs.

19.6 SENTIER MUSICAL DU PARC DE LA POINTE-AUX-ROCHES | OFFRE DE L'ÉCOLE DU SOLEIL-LEVANT

L'école du Soleil-Levant, en collaboration avec des parents et grands-parents bénévoles, effectuera une restauration des instruments de musique du sentier musical du parc de la Pointe-aux-Roches.

19.7 RENCONTRE DE TRAVAIL PORTANT SUR LE BUDGET 2026 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENT (TPI)

Il est planifié qu'une rencontre de travail portant sur le budget 2026 et le TPI se tiendra le 25 novembre à 18h30 au centre communautaire.

19.8 DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le formulaire de déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires est donné à tous les élus(es). Celui-ci doit être remis, rempli et signé, à la greffière-trésorière et directrice générale au plus tard à la séance régulière du conseil de janvier 2026.

19.9 RENOUVELLEMENT DU PORTABLE DU MAIRE

Considérant que la greffière-trésorière et adjointe à la direction utilise peu son portable et que celui-ci est plus récent, il est discuté que le maire échangera de portable avec celle-ci.

19.10 PORTE DU RÉFRIGÉRATEUR DE L'ANCIEN BAR RENDEZ-VOUS

Annie Gauthier demande que la porte du réfrigérateur provenant de l'ancien bar Rendez-vous soit entreposée ailleurs que dans le local de rangement des tables et chaises du centre communautaire. Cette porte, particulièrement lourde, gêne l'accès au mobilier et doit être déplacée à chaque utilisation, ce qui complique les opérations de rangement.

19.11 TAXATION SUR LA DÉGRADATION DU PAYSAGE

Discussion concernant le règlement de la taxation sur la dégradation du paysage.

20. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

21h18 à 21h29.

25-11-177

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu de clore la séance.

Il est 21 heures 29 minutes.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil (C.M., art. 961)

Signé à, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury ce 11 novembre 2025.

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale

Armél Gaudet, maire

Julie Gilbert, greffière-trésorière et
directrice générale